



# Commune de COMBS LA VILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> Juillet 2024

### Délibération n° 04

**Date de convocation**

21.06.2024

**Date d'affichage**

25.06.2024

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 24

votants : 33

**Objet : Participation à l'enquête Familles 2025 de l'INSEE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 1<sup>er</sup> juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

**Présents**

M. G. GEOFFROY – M. C. DELPUECH – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme LM. LODE-DEMAS – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. FC. YOUNBI NGAMO – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – M. S. ROUILLIER – M. B. VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX.

**Absents représentés**

Mme MM. SALLES par M. G. GEOFFROY – Mme J. BREDAS par M. E. ALAMAMY – M. D. VIGNEULLE par Mme M. LAFFORGUE – M. F. BOURDEAU par M. Y. LERAY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme C. LAFONT – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme C. VIVIAN par Mme C. KOZAK – Mme L. MASSE par M. B. VRIGNAUD – M. P. PELLOUX par M. D. ROUSSAUX.

**Absentes**

Mme A. ADJELI – Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID : 077-217701226-20240701-DEL\_01JUL24\_\_4-DE

Monsieur Yvon LERAY a été élu secrétaire de séance.

**Monsieur John SAMINGO, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :**

L'INSEE souhaite réaliser une enquête Familles de 2025 associée à la collecte de l'enquête annuelle de recensement 2025.

Elle est conduite tous les dix ans pour saisir les grandes évolutions de la société. Elle est reconnue d'intérêt général par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Elle est menée auprès d'un échantillon de 2 000 communes environ tirées au hasard sur l'ensemble du territoire. L'enquête a vocation à être représentative au niveau régional.

Les agents recenseurs chargés du recensement de la population de 2025 devront en plus des questionnaires habituels du recensement de la population, soumettre le questionnaire familles aux personnes concernées.

L'article 30 du décret 2015-1678 prévoit une dotation forfaitaire complémentaire afin de contribuer aux moyens nécessités par cette enquête.

La convention ci-jointe fixe les conditions générales de préparation et d'exécution de l'enquête de 2025.

**Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver la convention avec l'INSEE pour la réalisation d'une enquête familles en 2025 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

VU le règlement du Parlement européen et du Conseil n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) ;

VU la loi n°51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;

VU la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

VU le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, notamment son article 30 paragraphe VI bis, qui prévoit une dotation forfaitaire complémentaire pour les communes concernées par une enquête associée au recensement ;

VU le budget de la Commune,

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID : 077-217701226-20240701-DEL\_01JUL24\_\_4-DE

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT la nécessité d'approuver les termes de la convention ci-jointe avec Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique représenté par Monsieur François BRUNET, directeur régional de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques, situé à la Cité Administrative Gaujot – Bâtiment C-Porte 5 – 14, rue du Maréchal Juin CS 50016 – 67084 STRASBOURG Cedex

CONSIDERANT l'autorisation requise pour la signature de ladite convention par Monsieur le Maire

CONSIDERANT le versement d'une dotation complémentaire qui sera précisé dans la décision relative à la dotation forfaitaire de l'enquête Familles versée lors du lancement de la collecte.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** les termes de la convention enquête familles 2025

**AUTORISE** Monsieur le Maire et/ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 1<sup>er</sup> juillet 2024

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**



**Le secrétaire de séance**  
**Yvon LERAY**

Pour : 33  
Contre : -  
Abstention : -

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID : 077-217701226-20240701-DEL\_01JUL24\_4-DE

S<sup>2</sup>LO